



COMPTRE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'an deux mille vingt-trois, le Lundi dix-huit Mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le Mardi douze Mars deux mille vingt-quatre
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	22	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	25	

PRESENT(E)S : 22

Marc REGNOUX, Anne-claire argenson, MIREILLE AUGHEARD, pierre BARRAUD, Pauline battesti, SYLVETTE CARTIER, Jean-claude CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, Eric DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Yves JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Génévieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Murielle PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, Françoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

David GUASLARD REPRESENTE PAR Murielle PANIAGUA

Matthieu PERONA REPRESENTE PAR Yolande PANIAGUA

Cyrille BEC REPRESENTE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 1

INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : Murielle PANIAGUA

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00 .

Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Février 2024 appelle des remarques particulières de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Février 2024 est :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Marc REGNOUX

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT Délibération du 28 mai 2020	TIERS	OBJET	MONTANT
4. Marchés publics, accords-cadres, avenants passés en délégation du Conseil Municipal			

FINANCES

1. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET « PRINCIPAL »

Rapporteur : Daniel JEAN

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Monsieur Daniel JEAN, doyen d'âge, est élu président de séance. Daniel JEAN, préside la séance pendant la présentation du compte administratif 2023 du budget principal « Commune ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2023 du budget principal

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ (24 Voix) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

2. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

Rapporteur : Daniel JEAN

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Monsieur Daniel JEAN, doyen d'âge, est élu président de séance. Daniel JEAN, préside la séance pendant la présentation du compte administratif 2023 du budget principal « Commune ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CA 2023 de la Caisse des Ecoles

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ (24 Voix) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DE LA CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

3. COMPTEs DE GESTION EXERCICE 2023 : APPROBATION

Rapporteur : Marc REGNOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2023 établis par le Trésorier Principal pour les budgets suivants : Principal et Caisse des écoles

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ LES COMPTES DE GESTION 2023
DU BUDGET PRINCIPAL ET DE LA CAISSE DES ECOLES**

4. ÉTAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2023

Rapporteur : Marc REGNOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'état des acquisitions et cessions 2023

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ L'ÉTAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2023

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET « PRINCIPAL »

Rapporteur : Marc REGNOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat 2023 comme suit :

- ✓ Budget Principal : + 94 508.28€ € en réserves R 1068 en investissement
+ 25 000€ en 002 (section de fonctionnement)

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

6. TAXES LOCALES : TAUX APPLICABLES EN 2024

Rapporteur : Marc REGNOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les taux 2024 des taxes locales suivants :

	<u>2023</u>	<u>Propositions 2024</u>
✓ Taxe d'Habitation :	15,07 %	15,07 %
✓ Foncier bâti :	43.56 %	44.56 %
✓ Foncier non-bâti :	88,87 %	88,87 %

Le conseil municipal :

**ADOpte À L'UNANIMITÉ LES TAUX DE TAXES LOCALES 2024 ET L'AUGMENTATION DE 1% DU
TAUX DE TAXES FONCIERES**

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Rapporteur : Daniel JEAN

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le tableau des subventions aux associations pour 2024

(En annexe)

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ (DES 19 VOIX) LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024
(6 ÉLUS DÉPORTÉS CAR MEMBRES DES BUREAUX DES ASSOCIATIONS: ERIC DUEZ, PAULINE BATTESTI, MATTHIEU PERONA, VINCENT OUSLATI, SYLVIE GRENIER ET SYLVETTE CARTIER)

8. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 « PRINCIPAL »

Rapporteur : Marc REGNOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024.

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ LE BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024

9. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

Rapporteur : Marc REGNOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat 2023 comme suit :

✓ Budget Caisse des écoles : + 11 287.04 € en fonctionnement R 002

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ L'AFFECTATION DE RESULTAT 2023 DU BUDGET CAISSE DES ECOLES

10. FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Rapporteur : Marc REGNOUX

Dans le cadre de la nomenclature M57, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Afin de gagner en souplesse, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art. L5217-10-6 du CGCT). La répartition des crédits peut être ajustée au mieux dès l'apparition des besoins sans modifier le total des sections et sans passer systématiquement par une décision modificative

Il est proposé au Conseil municipal de déléguer à Monsieur le Maire l'attribution de procéder à compter du 01er janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ LA FONGIBILITE DES CREDITS DANS LE CADRE DE LA M57

11. MODIFICATION DE LA DELIBERATION 030 FINANCES 27 06 22 TARIFS 2022-2023 DU CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Murielle PANIAGUA

Depuis la reprise en régie de l'accueil de loisirs par la commune au 1er août 2022, le tarif cantine correspond à la facturation du repas et de l'activité pause méridienne. Dans un souci de clarté, auprès de nos partenaires institutionnels (CAF) et des familles, il est proposé au conseil municipal d'approuver la dénomination « tarif cantine + pause méridienne » à la place de « prix du repas »

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification de dénomination

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ LA MODIFICATION DE DENOMINATION

ADMINISTRATION GENERALE

12. CONVENTION POUR EXPOSITION A LA GALERIE

Rapporteur : Yolande PANIAGUA en l'absence de Matthieu PERONA

La commune de Mozac, dans le cadre de sa politique culturelle, promeut les artistes ou les associations (loi 1901, ayant pour but l'organisation d'événements culturels) en leur proposant d'exposer une partie de leur œuvre dans La Galerie (bâtiment sud de l'abbaye de Mozac, propriété communale située au 24 rue de l'abbaye 63200 Mozac et dont la référence cadastrale est : AI 614).

Afin de donner un cadre juridique aux expositions de la Galerie, la signature d'une convention entre la commune de Mozac et les artistes exposants est préconisée

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le modèle de convention qui sera transmise pour signature aux différents exposants à La Galerie de Mozac

Le conseil municipal :

ADOpte À L'UNANIMITÉ LE MODELE DE CONVENTION

PERSONNEL COMMUNAL

Pas de sujet

13. DECISION DE REALISATION D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DES ESPACES PUBLICS
(DEMANDE DE SUBVENTIONS)

Rapporteur : Marc REGNOUX

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans une « Opération de Revitalisation du Territoire multisites » portée par la Communauté d'Agglomération de Riom, Limagne et Volcans, dont la convention a été signée le 10 juin 2020, complétée par l'avenant n°1 le 5 avril 2023,

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans le programme « Petites Villes de Demain », dont la convention d'adhésion a été signée le 18 juin 2021,

CONSIDERANT l'engagement de la commune de définir une stratégie de redynamisation de son centre-bourg, par la réalisation d'une étude « Plan Guide » et de ses 15 fiches actions,

CONSIDERANT la volonté municipale de poursuivre cette démarche et d'engager une étude de requalification des espaces publics intégrant les mobilités,

La chargée de mission « Petites Villes de Demain, s'est rapprochée du Conseil Départemental pour solliciter le fonds PVD de la Banque des Territoires (taux de 50 % du coût d'étude avec une enveloppe disponible de 16 000 €), ainsi qu'une autre subvention possible du Conseil Départemental (financement de 50 % max. avec plafond de 15 000 €).

Le CCTP et le RC de la consultation, un calendrier prévisionnel de l'étude et un plan de financement prévisionnel ont été transmis au Département pour solliciter les subventions.

Afin de compléter le dossier, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à prendre une décision de réalisation de la mission « étude pré-opérationnelle des espaces publics »

Afin de compléter le dossier, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre une décision de réalisation d'une mission pour la réalisation d'une « étude pré-opérationnelle des espaces publics »

20/02/2024	Fonds ingénierie PVD par EPCI (pour 3 communes) :	85 000 €
	Si répartition équitable pour chaque commune :	28 333 €
	Enveloppe disponible pour Mozac :	16 247 €

Coût prévisionnel de l'étude :

Bureau d'études XXXX	30 000,00 € HT
	6 000,00 €
	36 000,00 € TTC

Montant des Dépenses en € HT		Montant des Recettes en € HT		
Intitulé	Budget	Co-financeurs	Participation en %	Participation en €
ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DES ESPACES PUBLICS (MOZAC)	30 000,00 €	Département (Habitat)	50,0%	15 000,00 €
		Fonds ingénierie PVD	30,0%	9 000,00 €
		Part communale	20,0%	6 000,00 €
TOTAL en € HT	30 000,00 €		100,0%	30 000,00 €

Le conseil municipal

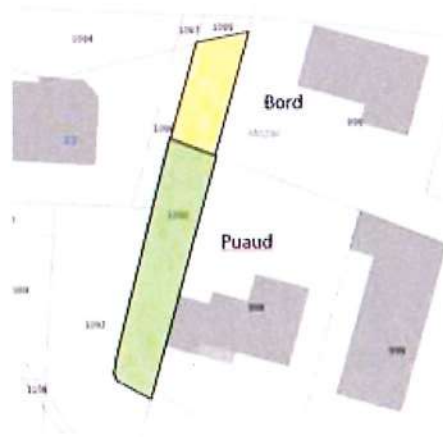
ADOpte À L'UNANIMITÉ ET AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A PRENDRE UNE DECISION D'AUTORISATION DE MISSION

URBANISME ET FONCIER

14. CESSION DES TERRAINS PARCELLES AN1098 ET AN1099

Rapporteur : Jean-Luc MERCERON

Il s'agit de 2 terrains non constructibles avec servitude de passage qui sont actuellement entretenus par le service technique sans intérêt pour la commune. Le prix de vente proposé est de 5€/m². Les frais de divisions parcellaires seraient à la charge des acquéreurs.



Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de ces 2 parcelles à Messieurs PUAUD et BORD à 5€ du M². Les frais de divisions parcellaires sont à la charge de l'acquéreur

Le conseil municipal

ADOpte À L'UNANIMITÉ LA CESSION DE CES 2 PARCELLES

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SOLDIER'S MEMORY

Rapporteur : Marc REGNOUX

Considérant que l'association Soldier's Memory sera présente du 07 au 10 Mai 2024 dans le parc de l'abbaye afin d'animer les 80 ans de la libération (mise en scène vivante)

Considérant qu'à cette occasion, l'association a prévu d'organiser des démonstrations de véhicules d'époque et de chars

Considérant que l'association participera à des ateliers pédagogiques à destination des enfants du Groupe scolaire de Mozac

Une subvention exceptionnelle de 2000€ est demandée pour couvrir les frais de carburants et frais de bouche des membres de l'association

Le conseil municipal

ADOpte À L'UNANIMITÉ LA SUBVENTION AUX SOLDIER'S MEMORY POUR LEURS ANIMATIONS EN LIEN AVEC LES CELEBRATIONS DES 80 ANS DE LA LIBERATION

ANNEXE

Subventions aux associations

assos	demandé fonct	demandé excep	proposé fonc	proposé exc	fonct 2023	excep2023	autoeval	total calse
AFN	100		100		100		6	1000
AUVERGNE COLLECTION		500		300		200	7	5200
CLUB HISTORIQUE	2000	3000	750	3000	2000	2500	9	8200
COMITE JUMELAGE								
ENERGY CYCLE	600	300	400	300	300	250	8,5	26000
ESPACE CULTURE	400		200		100	100	9	7200
HARMONIE	13535	1000	11500	1000	9600		9	33400
JUDO	2000		2000		2000	3000	9	12500
BOULE	pas de montant		200				9	2000
GAULOISE	3000	1000	3000	1000	3100	1000	10	18200
PETIT THEATRE		600		200		100	7	1865
NUITS DU CLOITRE	2500		2500		2000	2000	8	500
MOZAC BMX	1000	1500	1000	1000	1100	1000	8	?
CYCLO CLUB	200	300		250		250	8	23000
TAROT	500	500	250	500	250	500	7	3500
PÉTITES MAINS	100		100				5	2200
MOZAC VOLVIC BASKET	2000		1000		1000		9	29500
US MOZAC	5000		4500		4600		10	11300
VOLCHOEUR	500	700	200	500	200		?	2200
MOZART				200				
L'AGE D'OR			100					
total	33435	9400	27800	8250	26450	10800		
			TOTAL	36050				

